

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## Séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2009

Etaient présents : MM. Louvet, Lecarpentier, Le Buan, Lepetit, Simon, Stora, Girault, Mme Pasqué.

Absents excusés : M. Bertheaume (pouvoir à Mr Louvet), Mme Accadebled (pouvoir à Mme Pasqué).

Absente non excusée : Mme Fouquerel.

Secrétaire de Séance : Mr D. Lepetit

### **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2009**

Adopté à l'unanimité par les conseillers présents à ce stade de la séance.

### **II – CONVENTION ATESAT (assistance technique fournie par les services de l'Etat)**

Monsieur le Maire expose que la commune bénéficie, depuis plusieurs années, des services de la D.D.E.A. Celle-ci assure des missions : étude et direction des travaux de voirie, sécurité routière, élaboration de programmes d'investissement de voirie ... Cette assistance fait l'objet d'une convention annuelle, valable trois ans, actuellement arrivée à son terme. Il propose de reconduire cette mission dont le coût annuel est de 216,00 €.

Monsieur Girault estime que ce n'est pas nécessaire, étant lui-même capable de juger de la qualité de réalisation d'une voirie. Monsieur le Maire estime quant à lui ne pas raisonnablement être compétent dans le domaine des études de fondation des voiries et ouvrages souterrains.

Adopté à la majorité. Monsieur Girault : contre.

### **III – DÉCISION MODIFICATIVE (budget commune)**

Monsieur le Maire expose qu'au moment de l'établissement de l'ordre du jour de cette séance, il manquait un élément de facturation (délai de transmission d'un titre de recette par la communauté de communes). Celui-ci étant connu maintenant, cette décision modificative devient sans objet.

### **IV – REMPLACEMENT TEMPORAIRE AGENT TERRITORIAL**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Joël PETIT est absent depuis le 1<sup>er</sup> août 2009 pour congé maladie. Ce congé cessera début décembre et sera suivi d'une période d'absence pour congés payés. Il propose de maintenir l'emploi de l'agent contractuel pour pallier cette absence (temps hebdomadaire : 12 heures). Ensuite, maintenir cet emploi jusqu'en juin 2009, pour un temps hebdomadaire supérieur qui permettrait d'effectuer divers travaux (maçonnerie, peinture ...). Le conseil émet un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

#### **V – ADHÉSION ASSURANCE CHOMAGE**

Monsieur le Maire expose que la commune emploie des agents non titulaires ou contractuels et que la gestion du risque chômage est inexistante. Pour pallier à l'indemnisation éventuelle de ces agents qui serait à l'entière charge de la commune, il propose d'adhérer à l'Assédic. Il précise que le taux de la cotisation patronale s'élève à 6,40 % de la masse salariale et que la contribution annuelle, en fonction du nombre d'agents, se situerait entre 550,00 € et 1 000,00 €.

Adopté à la majorité. Une abstention : Monsieur Girault.

#### **VI – RÉGIME INDEMNITAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire a été mis en place en décembre 2003. Il indique qu'avec la création de l'Intercom, certains agents transférés étaient bénéficiaires de ce type de régime, alors que leurs ex-collègues ne l'étaient pas. Dans un souci d'égalité, cette indemnité avait été attribuée à tous. Depuis 2003, différents textes ont été modifiés et la délibération est devenue non conforme. Il propose de remplacer la prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation (PTETE) par l'indemnité d'exercice de mission des préfetures (IMPE).

Adopté à l'unanimité.

#### **VII – MOTION RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire propose d'adopter la motion présentée par l'Association des Maires Ruraux de France tendant à permettre aux élus de manifester leur hostilité par rapport au projet de réforme des collectivités territoriales. Il précise que ce projet menace l'avenir des communes rurales et affaiblit les territoires et leurs représentants.

Adopté à l'unanimité.

Beaumont-en-Auge, le 8 décembre 2009

Le Maire,

D. LOUVET